

# FLASH INFO

Département Protection des données personnelles - vie privée

**Le 24 janvier 2018, la Commission des lois de l'Assemblée Nationale a adopté le projet de loi relatif à la protection des données personnelles.**

**Ce projet a été adopté après avis de la Commission des affaires sociales, rapport d'information de la Commission des affaires européennes et rapport de la commission des lois.**

Dans le chapitre 1er du titre 1er du projet consacré à la CNIL, il a été rajouté un certains nombres de dispositions tendant à permettre aux micro, petites et moyennes entreprises de bénéficier de l'aide des services de la CNIL.

Par ailleurs, l'âge auquel un mineur peut consentir seul au traitement de ses données dans le cadre d'une offre directe de services de la société de l'information est fixé à 15 ans, pour les mineurs de moins de 15 ans, le ou les titulaires de l'autorité parentale pourront autoriser l'enfant à consentir seul.

A la section dédiée aux traitements mis en œuvre à des fins de recherche, d'étude ou d'évaluation dans le domaine de la santé, il a été rajouté l'obligation de recueillir le consentement éclairé et exprès des personnes concernées lorsque la recherche nécessite l'examen de caractéristiques génétiques.

Les dispositions sur les actions de groupe ont également été modifiées, ainsi le projet adopté par la Commission des lois prévoit la possibilité de demander réparation du préjudice subit par la voie de l'action de groupe, ce qui n'était pas le cas de la version précédente qui prévoyait que l'action de groupe pouvait simplement faire cesser une violation de la loi.

La dernière version du projet de loi est disponible sur le site de l'Assemblée nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/ta-commission/r0592-a0.pdf>

Le projet fera l'objet d'une discussion en séance publique entre le 6 et le 8 février 2018.

**P.D.G.B Société d'Avocats**

174, avenue Victor Hugo  
75116 Paris

Tél. : 00 (33) 01.44.05.21.21

[www.pdgb.com](http://www.pdgb.com)

Hélène LEBON

Retrouvez notre newsletter sur le projet de loi rendu public par le gouvernement le 13 décembre 2017 :

[Le projet de loi informatique et libertés 2](#)